



L'ECHO DE GRAVETTE

2014

Infos générales

Dragage du Port de Gravette

L'autorisation des Services de l'Etat nous est parvenue fin Juillet 2013, L'appel d'offres avait été lancé en début de printemps et l'entreprise EMCC de St Nazaire a été choisie pour un montant d'environ 1 205 310 €. Ce montant correspond presque à la provision instituée après la dernière opération de 2005 (1 143 450€ au 31/12/2013)

En intégrant les frais annexes le coût du dragage sera d'environ **1 500 000 €**. L'apport des subventions du Conseil Général et les inscriptions budgétaires 2013 et 2014 permettent de couvrir l'ensemble des coûts sans avoir recours à un emprunt complémentaire.

C'est une bonne nouvelle pour les usagers et nous pouvons nous féliciter de la méthode de gestion qui aujourd'hui porte ses fruits, c'est-à-dire **aucune incidence sur les tarifs de mouillages**.

Donc grâce à ces actions anticipées, l'opération a pu être programmée pour l'hiver 2013/2014.

- Préparatifs du 01/09 au 15/10/2013,
- opérations de dragage du 15/10/2013 au 31/03/2014.

Les usagers, dans leur ensemble, ont été très coopératifs pour ne pas entraver le déroulement des travaux.

- Sortie du bateau avant le 15/10 pour le plus grand nombre
- Accord pour le déplacement du bateau pour les autres

Les opérations de dragage se poursuivent, à la fin décembre 2013 la partie ouest du chenal (coté digue) était quasiment terminée. Une grande partie des corps-morts ont été remplacés.

Ce début d'année verra les travaux se poursuivre dans la partie Est du port et le chantier se poursuivra normalement pour s'achever fin Mars.

Tarifs du port

En 2014 les tarifs du port ont augmentés de 2% (coût de la vie et des services) auxquels s'ajoute le report d'augmentation de la TVA pour 0,4%

Vérification des corps morts

Le dévasement est le seul moment où nous pouvons vérifier et remettre en état les amarrages de chaînes sur les corps morts et contrôler ces derniers. Cette opération est indispensable pour assurer la meilleure sécurité aux bateaux des usagers.

Donc tous les corps morts, reposés après dragage, auront été vérifiés (changement éventuel du bloc béton, de la chaîne mère, de la chaîne fille, de l'axe de la bouée).

Dispositif de doublage de mouillages,

Après avoir assisté à une démonstration d'un matériel permettant de doubler un emplacement de mouillage pour des bateaux de caractéristiques semblables, cette démonstration a séduit les responsables du port, il a été décidé d'acquérir un matériel de ce type afin de tester son efficacité sur notre plan d'eau et en toutes saisons.

Ce dispositif donne toute satisfaction tant au gestionnaire qu'aux usagers (volontaires pour le test). Nous réfléchissons à ce type d'équipement pour augmenter la capacité d'accueil du port dans de prochains budgets d'investissements.

Aménagement du Port de Gravette

Après de multiples débats, le Comité de Pilotage de 2013 n'a pas réussi à se mettre d'accord sur une orientation d'aménagement (présentée par le cabinet Magnum) et correspondant au scénario 4 adopté par le Conseil Municipal.

Certains points ont donné lieu à désaccord (situation de la cale plaisance, opportunité de déplacer la capitainerie, aménagement du terre-plein, transit port à sec). Il est apparu utile de définir le besoin, la faisabilité technique, financière et environnementale d'un port à sec afin de statuer sur les aménagements nécessaires au niveau du terre-plein.

Parallèlement les services de l'Etat ont engagé une étude des besoins de la Plaisance sur notre littoral. Nous devons attendre le rendu de cette étude (mi 2014) pour juger de l'opportunité d'un port à sec.

Une concertation prenant en compte tous ces éléments, permettra aux spécialistes de transposer tout cela en une esquisse acceptable par tous.

*L'équipe portuaire, l'adjoint au Maire en charge du port
vous souhaitent une très bonne année 2014.*

Informations pratiques

Assises Nationales des Pêche en mer et de la Plaisance

Ces assises, organisées par les cinq fédérations concernées ont eu lieu les 14 et 15 Novembre à St Nazaire. Un grand débat a rassemblé les organisateurs bien sûr, mais aussi tous les services de l'Etat concernés et d'autres organisations professionnelles elles aussi concernées.

Pour votre information, à consulter le site suivant : <http://fnppsf.fr/assises/assises-nationales-2013.htm>

Budget 2014

Le budget prévisionnel 2014 qui a été présenté au Conseil Portuaire du 09/12/2013 comporte peu de nouveaux équipements, le dragage induit (comme en 2013) une augmentation des achats inhérents à cette opération (corps-morts, chaînes, manilles, etc...).

Règlement du Port

Le règlement a été revu, modifié ou complété afin de mieux répondre aux besoins de tous.

N'omettez pas de le consulter.

Appels d'urgence

N'oubliez pas que pour les secours en mer c'est le **112**

Le canal **16 à la VHF** doit toujours être privilégié

N° du CROSSA : **02 97 55 35 35**

N° de la SNSM locale : 02 40 82 01 54

Capitainerie de Gravette : 02 40 21 56 09 et VHF canal 9

Sécurité et annexes

Nous vous rappelons la plus grande prudence lors de l'utilisation des annexes, c'est le taux le plus important des accidents de la plaisance.

- Port de la brassière pour tout occupant
- Pas de surcharge
- Pas de gestes brusques ou de mauvaise répartition

Amarrages des bateaux

Il est malheureusement utile de rappeler à tous les principes d'amarrages à respecter, ces principes sont imagés « grandeur réelle » à gauche de l'entrée de la capitainerie.

Le respect de ces principes évitera des accidents et des dommages à vos bateaux.



Chaque usager d'un emplacement est responsable du montage de ses amarres sous la bouée mise à sa disposition, il lui appartient donc aussi de les récupérer en fin de saison.

Lors de l'entretien hivernal et systématique de tous les mouillages, les amarres restantes seront démontées et éliminées.

Vitesse à l'intérieur des ouvrages

Nous vous rappelons que la vitesse est réglementée dans les ouvrages portuaires (Code général des ports). Le respect de cette indication permet le bien-être de tous et évite des chavirages d'annexes.

Dans l'enceinte de Gravette et au Cormier cette vitesse est de : **3 nœuds maximum** (5,5 Km/h).

Identifications des Annexes

Nous vous rappelons que les annexes doivent être identifiées : nom et n° du bateau et la mention AXE,

- (ex : **MONBATEAU, SN 123 456, AXE**)

Mais aussi que l'emplacement (rack ou parking) que vous avez choisi doit comporter une marque précisant : nom, n° du bateau

- (ex : **MONBATEAU, SN 123 456**)

Pour faciliter la tâche des agents pour repérer les annexes abandonnées inscrivez au minimum le nom du bateau.

Règlement des places de mouillage

Comme l'an passé, chaque usager du port a la possibilité de régler la location de son emplacement :

- Soit en 1 fois avant fin janvier
- Soit par prélèvement automatique en trois fois, les (10 février, 10 avril, 10 juin)

Les personnes faisant ce 2ème choix doivent remplir les formulaires et nous les faire parvenir impérativement avant le 20 janvier 2014 (aucune demande ne sera prise en compte passé cette date).

Tous les usagers prélevés doivent impérativement fournir un RIB avec code BIC et code IBAN avant le 20/01/2014).

Horaires de la Capitainerie

Basse saison	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai Octobre, Novembre, Décembre	8h00/12h30-13h30/17h00 Du lundi au vendredi
Haute saison	Juin et Septembre	8h00/12h30-13h30/18h00 du lundi au samedi
Haute saison	Juillet et Aout	8h00/12h30-13h30/18h00 du lundi au dimanche